

Reconnaissance de paternité

Par leticha, le 24/04/2012 à 11:22

Bonjour,

Suite au génocide Cambodgien dans les années 70, mes parents se sont enfuis et ont été accueilli avec un statut de réfugié en France. Je suis donc née en France et les instances sociales m'ont mis dans une famille d'accueil le temps que mes parents puissent avoir un travail et me loger décemment.... Au bout de 3 ans ils devaient me récupérer, mais ma famille adoptive une dame, par amour pour moi est partis délibéremment à l'opposé dans le nord de la France sans laisser de traces... Mes vrais parents n'ont eu aucune nouvelle de moi et à l'âge de mes 7 ans j'ai été adopté par la dame par adoption plenière et j'ai porté son nom. A mes 36 ans, j'ai retrouvé mes vrais parents et mon papa souhaite me reconnaitre. Je voulais donc savoir si je pouvais encore être reconnaitre par mon papa, sachant que j'ai été adopté par ma mère adoptive toute seule et qu'elle à un livret de famille de mère célibataire?

De plus est ce que la reconnaissance se fait simplement via la mairie au service Etat civil, chez un Notaire où au TGI puisque je suis issue d'une adoption pleniere? Merci d'avance

Par pat76, le 24/04/2012 à 18:19

Bonjour

Vous n'avez pas été déclaré sous le nom de votre père à votre naissance?

Il doit bien avoir un acte de naissance qui indique le nom de votre mère et celui de votre père?

Vous devriez pouvoir vous le procurer à la mairie du lieu de votre naissance.	